

## **Politique environnementale**

### **Alphinat Inc. – Stratégie de réduction et de détournement des déchets**

#### **1. Objet et champ d'application**

La présente Politique environnementale sur la réduction et le détournement des déchets (la “Politique”) décrit l’approche d’Alphinat Inc. (“Alphinat” ou la “Société”) en matière de minimisation de la production de déchets et de promotion d’une utilisation responsable des ressources dans l’ensemble de ses activités.

L’objet de cette Politique est de :

- Établir un cadre structuré pour la réduction et le détournement des déchets
- Documenter les pratiques et contrôles actuels
- Définir des objectifs réalistes et proportionnés
- Appuyer une divulgation transparente conforme aux attentes réglementaires

Cette Politique s’applique à :

- Tous les employés d’Alphinat
- Tous les environnements de travail au bureau et à distance
- Toutes les activités de l’entreprise impliquant la consommation et l’élimination de matières

#### **2. Contexte organisationnel**

##### **2.1 Modèle d'affaires**

Alphinat est une entreprise canadienne de logiciels spécialisée dans les solutions numériques et les applications d’entreprise. Ses activités se caractérisent par :

- Une main-d’œuvre majoritairement en télétravail
- Une infrastructure de bureau physique limitée
- Une dépendance minimale aux biens physiques et aux chaînes d’approvisionnement

##### **2.2 Profil des déchets**

Compte tenu de son modèle d’affaires, la production de déchets d’Alphinat est :

- Limitée en volume
- Principalement liée au bureau
- Composée principalement de :
  - Papier et matériaux d’emballage

- Équipements électroniques (actifs TI en fin de vie)
- Déchets généraux de bureau

La Société ne se livre pas à la fabrication, à la production industrielle ni à des opérations à forte consommation de matières.

### **3. Gouvernance et responsabilité**

#### **3.1 Surveillance**

La responsabilité des pratiques environnementales, y compris la réduction des déchets, incombe à :

- La haute direction
- La direction opérationnelle (fonctions administratives et TI)

#### **3.2 Mise en œuvre**

La mise en œuvre quotidienne de cette Politique est soutenue par :

- Des procédures administratives
- La sensibilisation et la participation des employés
- La sélection et la gestion des fournisseurs

#### **3.3 Révision**

Cette Politique sera révisée périodiquement pour s'assurer :

- De sa pertinence continue
- De son alignement avec les changements opérationnels
- De sa conformité aux attentes réglementaires évolutives

### **4. Principes directeurs**

L'approche d'Alphinat en matière de gestion des déchets repose sur les principes suivants :

#### **4.1 La réduction en priorité**

La priorité est accordée à la réduction de la production de déchets à la source plutôt qu'à la gestion des déchets après leur création.

#### **4.2 Utilisation responsable des ressources**

Les matériaux et équipements sont utilisés de manière efficace et uniquement lorsque nécessaire.

#### **4.3 Détournement des sites d'enfouissement**

Lorsque des déchets sont générés, des efforts sont déployés pour détourner les matières par le recyclage ou la réutilisation.

#### **4.4 Proportionnalité**

Les pratiques sont adaptées à la taille et à la nature des activités de la Société.

#### **4.5 Transparence**

Les divulgations sont fondées sur des estimations raisonnables et des hypothèses clairement énoncées.

### **5. Pratiques actuelles de réduction des déchets**

#### **5.1 Activités axées sur le numérique**

Alphinat maintient une approche axée sur le numérique dans ses activités, notamment :

- La documentation et la tenue de registres électroniques
- La communication numérique (courriel, plateformes de collaboration)
- Les signatures et flux de travail électroniques

#### **Impact :**

- Réduction significative de la consommation de papier
- Réduction du besoin d'entreposage physique et d'impression

#### **5.2 Réduction de l'utilisation du papier**

Lorsque l'utilisation de papier est nécessaire :

- Les solutions électroniques sont préférées
- L'impression est limitée et discrétionnaire – moins de 6 kg par année
- L'impression recto verso est encouragée

#### **5.3 Programmes de recyclage**

Alphinat soutient le recyclage grâce à :

- L'utilisation des systèmes de recyclage fournis par l'immeuble (1010 rue Sherbrooke O/W – salle du courrier)
- La séparation des matières recyclables telles que :
  - Papier, matériaux d'emballage organiques
  - Plastiques et métaux

Pour les employés à distance :

- Le recyclage est soumis aux programmes municipaux disponibles dans leur localité

#### **5.4 Gestion des déchets électroniques**

Les équipements électroniques sont gérés par :

- La réutilisation lorsque possible
- L'élimination responsable par l'intermédiaire de vendeurs de recyclage certifiés

#### **Comprend :**

- Ordinateurs portables et postes de travail
- Périphériques
- Équipements réseau

La Société cherche à s'assurer que les déchets électroniques sont traités de manière à :

- Réduire l'impact environnemental
- Se conformer aux réglementations applicables

#### **5.5 Gestion du cycle de vie des équipements TI**

Alphinat prolonge la durée de vie utile des équipements TI en :

- Réaffectant les appareils lorsque approprié
- Retardant le remplacement lorsque la performance demeure adéquate

En fin de vie :

- L'équipement est recyclé ou éliminé par les voies appropriées

#### **5.6 Réduction des matériaux à usage unique**

Dans les environnements de bureau :

- L'utilisation de matériaux à usage unique est minimisée
- La préférence est accordée aux alternatives réutilisables lorsque pratique

Exemples :

- Vaisselle réutilisable (le cas échéant)
- Réduction de la dépendance aux fournitures jetables

#### **5.7 Sensibilisation des employés**

La Société favorise la sensibilisation aux pratiques de réduction des déchets par :

- La communication informelle

- Les normes du lieu de travail
- L'encouragement d'un comportement responsable

## **6. Catégories de déchets et approche de gestion**

### **6.1 Déchets généraux de bureau**

Comprend :

- Matières non recyclables
- Déchets mixtes

Approche de gestion :

- Minimiser la production
- Éliminer par les systèmes de déchets ordinaires

### **6.2 Matières recyclables**

Comprend :

- Papier, carton, emballage
- Plastiques et métal

Approche de gestion :

- Ségrégation à la source (lorsque possible)
- Participation aux programmes de recyclage locaux

### **6.3 Déchets électroniques**

Comprend :

- Matériel informatique
- Accessoires

Approche de gestion :

- Réutilisation en priorité
- Recyclage certifié en fin de vie

### **6.4 Matières dangereuses**

Alphinat ne génère généralement pas de déchets dangereux.  
Toutes ces matières (p. ex. les piles) sont éliminées par :

- Des programmes de recyclage désignés

## **7. Limites de mesure et de données**

### **7.1 Approche de mesure**

En raison de la nature des activités :

- Les volumes de déchets ne sont pas mesurés systématiquement
- Les estimations sont fondées sur :
  - le nombre d'employés
  - les habitudes d'utilisation des bureaux

### **7.2 Limites**

- Les environnements de travail à distance ne sont pas contrôlés de manière centralisée
- La participation au recyclage varie selon la municipalité
- La disponibilité des données est limitée

Ces limites sont reconnues pour assurer la transparence

## **8. Objectifs et cibles**

### **8.1 Objectifs à court terme (1 à 2 ans)**

- Maintenir de faibles niveaux de consommation de papier
- Poursuivre les activités axées sur le numérique
- Assurer l'élimination responsable de tous les déchets électroniques

### **8.2 Objectifs à moyen terme (3 à 5 ans)**

- Améliorer la cohérence des pratiques de recyclage
- Améliorer le suivi du cycle de vie des actifs TI
- Maintenir ou réduire la production de déchets par rapport à la taille de la main-d'œuvre

### **8.3 Objectif à long terme**

- Maintenir un modèle opérationnel à faible production de déchets aligné sur la structure d'affaires numérique de la Société

## **9. Amélioration continue**

Alphinat s'engage à :

- Surveiller les meilleures pratiques en évolution
- Envisager des améliorations pratiques à mesure que les activités évoluent
- Maintenir la flexibilité dans l'approche

Compte tenu de la taille de la Société et de son faible profil de déchets, les améliorations seront :

- Progressives
- Rentables
- Appropriées sur le plan opérationnel

## **10. Considérations relatives aux risques**

### **10.1 Risques opérationnels**

- Augmentation des déchets liée à l'expansion des bureaux
- Rotation plus élevée des équipements TI minimisée grâce aux mises à niveau de la mémoire et à l'utilisation de l'informatique et du stockage en nuage lorsque possible.

### **10.2 Mesures d'atténuation**

- Maintenir le modèle de travail à distance en priorité
- Prolonger le cycle de vie des équipements
- Promouvoir l'utilisation responsable des ressources

## **11. Conformité réglementaire**

Cette Politique est conçue pour s'aligner sur :

- Les attentes générales en matière de divulgation environnementale
- Les lignes directrices NetZéro mettant l'accent sur :
  - l'exactitude des faits
  - la divulgation équilibrée
  - l'évitement des affirmations exagérées

La Société évite :

- Les affirmations quantitatives non étayées
- La surestimation de l'impact environnemental

## **12. Communication et divulgation**

Cette Politique peut être :

- Publiée sur le site Web de la Société
- Incluse dans les divulgations ESG ou d'entreprise

Toutes les déclarations sont :

- Fondées sur les pratiques actuelles
- Sujettes à une révision périodique

### **13. Énoncés prospectifs**

Ce document peut contenir des énoncés prospectifs concernant les pratiques et objectifs futurs. Ces énoncés sont fondés sur les attentes actuelles et peuvent être modifiés selon :

- Les développements opérationnels
- Les changements technologiques
- Les exigences réglementaires

### **14. Conclusion**

La production de déchets d'Alphinat est intrinsèquement limitée en raison de ses activités axées sur les logiciels et principalement numériques. Néanmoins, la Société s'engage à :

- Réduire les déchets à la source
- Promouvoir l'utilisation responsable des ressources
- Assurer des pratiques appropriées d'élimination et de recyclage

Cette Politique fournit un cadre structuré et transparent qui reflète :

- La réalité opérationnelle de la Société
- Son engagement envers des pratiques environnementales responsables
- Son adhésion à des normes de divulgation prudentes et factuelles

### **15. Approbation de la Politique**

Cette Politique a été révisée et approuvée par la direction et est en vigueur à compter de la date de publication.